Réunion de travail Joinville-Écologie / Municipalité de Joinville (N°6)

Tour des projets : l'Arbre en Ville, le Comité Vélo, l'Immobilier

Vendredi 3 Juillet 2026 (9H – 11H)

Mairie de Joinville
Anne Bouché, Directrice des services techniques municipaux
(Nathalie Bretelle, Chargée de mission développement durable)
Francis Sellam, nouveau maire
Jérôme Tagnon, nouveau maire adjoint

Joinville-Écologie
Anne, Jacques, Philippe et Michel

- **Introduction par les élus**

  Francis Sellam, nouveau Maire élu par le premier Conseil municipal qui a suivi le second tour, le samedi 28 mars dernier, expose son approche de la gestion de la commune et du dialogue avec les associations de la société civile.
  Jérôme Tagnon, notre précédent interlocuteur lors du dernier mandat d'Olivier Dosne, est le nouveau premier adjoint, chargé « de la transition écologique, de l'urbanisme, des travaux et de l'entretien du patrimoine communal ». Il a plusieurs élus sous sa tutelle. Il nous souhaite la bienvenue.
  Les représentants de **Joinville-Ecologie** rappellent que, même s'ils peuvent s'opposer aux décisions de la Municipalité en matière d'urbanisme, l'échange et la coopération sont possibles, particulièrement sur la végétation urbaine et les circulations douces. Les cinq précédentes réunions dans ce format, tenues au cours du mandat précédent, l'ont montré.

- **Politique cyclable**

  - Le déploiement de la **signalétique M12** est un succès.
    La Police municipale était opposée à cette autorisation de franchissement des feux rouges donnée aux cyclistes, mais il n'y a pas eu d'incident significatif. Les seuls points difficiles sont le carrefour de la Résistance, le carrefour Chapsal et le carrefour Kennedy.
  - Le **Pont de Joinville** figure au PPI 2028 (Plan Pluriannuel d'Investissement) du Département. Une piste cyclable bidirectionnelle y est prévue. C'est en discussion avec la RATP et étudié avec le CEREMA.
  - La Municipalité a un projet de réaménagement de la **rue des Frères Lumière** (Polangis). Avec deux options sur la table : à l'identique de la rue Etienne Pégon, ou bien avec suppression des trottoirs, en chaussée partagée, avec un bitume grège clair.
    Le projet, non encore finalisé, serait présenté aux riverains fin septembre.
  - Le déploiement de **places de stationnement** (distinctes) vélos et motos progresse.
    Nous avons demandé, pour le « haut » et le « bas », le nombre de places réalisées, et prévues.
    Nous avons obtenu un document très détaillé, un audit récent de la Voirie et de la Police municipale, sur le stationnement de deux-roues. Mais pas de statistiques.
  - Questionnement (Anne) sur le difficile contrôle de la vitesse (et de la conduite) des vélos électriques et surtout des trottinettes électriques. Sur les trottoirs qui leur sont normalement interdits, les incivilités sont fréquentes.
    Au positif, on constate une baisse des « interactions négatives » entre piétons, vélos et voitures.

- **Thématique de l'Arbre en Ville et de la Végétalisation**

  - Questionnement (Philippe) sur le **permis de végétaliser pour les particuliers**, sujet qui motive les propriétaires de pavillon (et relancé par Joinville Cité Forêt). Nous y sommes bien sûr favorables.
    Pour Anne Bouché, ce n'est pas si simple, il faut des règles communes et une identification en Mairie des linéaires de trottoirs engagés dans la démarche.
    Elle rappelle qu'il y a deux campagnes de désherbage par an.

  - Anne Bouché en profite pour introduire le sujet du **projet d'un forum** entre la Municipalité et l'ensemble des associations environnementales joinvillaises. Il serait fermé, non ouvert au public. Il ne s'agirait pas d'un forum dédié à une thématique précise comme le permis de végétaliser ou l'arbre en Ville, mais d'un forum généraliste, quitte à créer ensuite des sous-forums ou groupe de travail.
    Joinville-Ecologie accueille favorablement cette l'idée.
    Certes, l'expérience passée peut faire craindre une instrumentalisation sans résultats concrets (depuis la Conférence citoyenne nationale sur le climat jusqu'aux journées sur l'arbre en ville organisées lors de la précédente mandature qui n'ont fait l'objet d'aucun compte-rendu). Mais puisque la gouvernance municipale a changé nous dit-on, nous devons pleinement tenter l'expérience.

  - **La désimperméabilisation et la végétalisation des rues** se poursuivent.

    - Placette av. Wilson/ rue des Familles (imminent) : décroutage, aire de jeux, cheminement
    - Ecole Simone Veil, rue de Paris ancienne : désimperméabilisation de la voirie devant le bâti. Le rattrapage des multiples fautes de conception de cet aménagement de l'avant dernier mandat d'Olivier Dosne (qui avait hélas été validé par les représentants des parents et que nous avions combattu) est un chantier dont on ne voit pas le bout.
    - Réfection de la rue des Frères Lumières : arbres à grand développement (de vrais arbres !)
    - Avenue Joyeuse (trottoir côté ZAC) et avenue Foch
    - Cour de l'Ecole du Parangon (actuellement bitumée) : plantation d'arbres
    - L'avenue de la République (question de Jacques) n'est hélas pas prioritaire.

    Anne rappelle que beaucoup d'espaces publics ne sont pas désimperméabilisables : dalles et présence de parkings en sous-sol. Michel rajoute que le dessous immédiat des trottoirs est le plus souvent « farci » de réseaux souterrains qui limitent énormément les possibilités de plantation.
    Il serait honnête de ne pas faire miroiter des miracles dans ce domaine.

    La directrice des services techniques fait valoir qu'au-delà des limites du budget, il y a une autre limite : la vigilance nécessaire sur le bien-être des agents, qu'on ne peut surcharger.

- **Thématique Climat**

  Jacques introduit le sujet en demandant quels secteurs sont les plus sensibles.
  Il n'a hélas pas le temps d'être développé.
  Les services lancent une étude sur les crèches et les résidences seniors. Sur le bâti, on se met à la peinture des toits en blanc (qui apporte une amélioration au dernier étage) et aux brasseurs d'air. A terme on prévoir une pièce climatisée pour chaque bâtiment.

- **Modification du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de notre Territoire PEMB**

  La Municipalité a transmis aux services du Territoire fin 2025 la liste des changements qu'elle souhaitait. Nous en connaissons certains ; nous nous sommes aussi beaucoup investis, en tandem avec l'ASEP pour

les deux quartiers qu'elle défend, à l'inventaire des arbres remarquables qui bénéficieront d'une certaine protection. Mais nous n'avons pas obtenu communication de la copie de la Municipalité.
Anne Bouché nous confirme ce vendredi que la procédure suit le calendrier prévu.

Le Conseil Territorial du 6 juillet dernier a en effet approuvé le lancement de la concertation préalable à cette « modification n°1 du PLUI » sans que les conseillers connaissent le fond de l'avant-projet, à soumettre à l'Autorité environnementale. Les dates de concertation ont ensuite été fixées du 20 août au 18 septembre 2026. L'information donnée au public se réduit à l'affichage des ambitions et des effectifs. Vous pouvez leur faire part de vos souhaits sur une boite mail (concertation.plui@pemb.fr), ou sur un registre papier, uniquement au siège du Territoire (pour les 13 communes).

- **Projets immobiliers en cours**

- Présentation à notre demande de l'opération mixte mettant en avant une nouvelle résidence pour personnes âgés (dite « intergénérationnelle »), rue Emile Moutier et rue Vel-Durand.
  L'association surveillait le permis déposé de longue date au service de l'Urbanisme mais non signé (nous craignions une signature au moment des élections comme ce fut le cas pour un autre projet à Palissy).
  Cette résidence remplacera les 3 RPA actuelles, décriées comme « inexploitables » : l'actuelle résidence Jean Jaurès appartenant à la commune rue Emile Moutier, et les deux autres situées dans le quartier Palissy, qui appartiennent déjà au bailleur privé Polylogis-Logirep (nb : qui gère aussi des copropriétés).
  Ces RPA Dagoty et Wilson suivraient des trajectoires différentes (l'une serait rasée pour la construction d'un nouvel immeuble).
  Le projet rue Emile Moutier est très dense (R5 et R+6) et bien sûr c'est une opération immobilière « à tiroirs » impliquant le pôle d'enseignement privé Sainte- Marie (qui fait détruire son vieux gymnase puis fait reconstruire). On prévoit aussi (le contraire aurait été surprenant) un bâtiment pour des logements privés. La Municipalité met en avant un jardin « en pleine terre » (bel effort), mais le patrimoine arboré actuel sera sacrifié.
  Rappel : le projet immobilier privé en suspens au 8 rue de Paris dépend du lancement de celui-ci…
  Nous venons de demander le permis de construire qui a été signé.

- Bon avancement de la construction du nouveau Gymnase (3350 m2 de planchers pour 6,8 millions) du boulevard des Alliés (délaissés de l'autoroute), qui cependant était censé être fini à la fin du premier semestre. Rappelons que le terrain d'emprise est classé « Zone Naturelle » au PLUI ! Mais c'est trompeur : le règlement de la Zone N permet les constructions EICSP….



Nous avons obtenu le dossier

- Le projet de « L'Horloge » Quai de la Marne piétine et on ne sait plus trop quoi en faire. Il n'y a aucune solidité dans les propos qui nous ont été tenus. L'état du pavillon central se dégrade.
- Achèvement du gros « paquebot » à l'angle du boulevard de l'Europe et de la rue Henri-Barbusse, où la Municipalité entasse 160 chambres pour étudiants, un centre d'hébergement d'urgence spécialisé (femmes avec enfants), les locaux de la fédération de squash et 6 terrains de squash.
  Il semble déjà au moins partiellement occupé cet été.

- Le « Pôle muséal et touristique » surdimensionné sur 5 niveaux au bout du quai de Polangis (3802 m2 de planchers sur 1482 m2 de terrain seulement) n'est pas évoqué.
  Comme il était prévisible, l'exploitation de ce dossier lors de la campagne électorale des Municipales ne lui a fait aucun bien. Le Tribunal administratif de Melun (le pire de toute l'le-de-France selon les statistiques de FNE) s'est « endormi » sur les deux recours contentieux déposés par l'ASEP et par Joinville-Ecologie. Comme on le craignait, le référé suspension déposé par l'ASEP (notre avocat nous l'avait fortement déconseillé) a été finalement rejeté, après un délai d'instruction anormalement long.
  A la rentrée de septembre, le gros œuvre est pratiquement achevé.

N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires ainsi que de vos observations de terrain !